

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture du concours 2024 des jardins, balcons et potagers fleuris !

La Ville de Villenave d'Ornon renouvelle son concours des jardins, balcons et potagers fleuris. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril.

En 2022, la Ville de Villenave d'Ornon a relancé le concours des jardins, balcons et potagers fleuris, à l'initiative du Conseil de quartier sud et du Conseil municipal des jeunes. Ce concours vise à récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement et de la végétalisation de leurs jardins, balcons et potagers. L'initiative est renouvelée cette année, du 1^{er} mars au 30 avril.

« Pour la Municipalité, ce concours est une façon d'inclure activement les habitants à la politique de végétalisation et de préservation de l'environnement menée sur le territoire, notamment dans le cadre du Grand plan vert qui a marqué la relance de ce concours destiné aux particuliers. Nous prenons en compte la beauté et l'harmonie des espaces de jardinage, mais nous accordons aussi une attention toute particulière aux méthodes d'entretien, à la présence d'équipements écologiques, à l'utilisation de produits naturels... Certes, notre objectif est de récompenser les habitants, mais nous souhaitons aussi encourager des pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement. »

Marc Kleinhentz, Adjoint au Maire en charge de l'attractivité de la ville et de la ville durable

« Parmi les activités qui rendent la vie plus douce, il y a le jardinage, et pour qu'elle soit plus belle, il y a les fleurs ! Un mot existe pour traduire le besoin de nature que nous ressentons tous si nous en manquons, c'est la solastalgie. Afin de la combattre, au travers de ce concours, nous souhaitons encourager et féliciter tous les habitants qui participent à l'embellissement de notre ville grâce au fleurissement. »

Brigitte Beau-Poncie, Adjointe au Maire en charge du quartier Sud, des commerces, de l'artisanat et des conseils d'école du quartier Sud

Quatre catégories pour s'inscrire

Quatre catégories sont à nouveau proposées : les jardins, les balcons, les potagers et les initiatives collectives (associations, écoles, EHPAD, crèches, pieds d'immeuble, autres structures...). Les habitants qui désirent participer peuvent s'inscrire jusqu'au 30 avril, soit par le formulaire en ligne (villenedornon.fr), soit par le bulletin papier, à retirer dans l'un des points d'accueil de la Ville et à déposer à l'Hôtel de Ville (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres) ou par mail à l'adresse : conseilsdequartier@mairie-villenedornon.fr.

Un jury, composé a minima d'un élu, d'un membre du Conseil de quartier sud et de deux membres du Conseil municipal des jeunes, rendra visite aux participants durant le mois de juin afin de leur attribuer des notes. Tous les participants seront ensuite conviés à une remise des prix, le vendredi 28 juin, pour découvrir le classement final. Un prix sera attribué pour chaque catégorie avec en bonus, un prix « coup de cœur » du jury ainsi que de nombreux cadeaux pour tous les participants.

Retrouvez toutes les informations relatives au concours ainsi que le règlement sur le site Internet de la Ville : villenedornon.fr.

Infos pratiques : Pôle Proximité, Attractivité et Ville Durable – 05 56 75 69 85
Hôtel de Ville, 14 bis rue du Professeur Calmette, 33140 Villenave d'Ornon

Suivez-nous sur villenedornon.fr / Facebook @mairievillenedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenedornon.fr - 05 56 75 69 39